

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

AA/CC/SD/Interne : 22

N° 2019/07

127

1

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à des établissements scolaires dont les projets sont en lien avec les villes jumelles pour l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions sollicitées par les établissements scolaires, dont les projets sont en lien avec les villes jumelées à Nouméa et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement. Les subventions sont détaillées dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement au titre de l'année 2019 de ces subventions, d'un montant global de 595.000 F/CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 6 février 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION POUR DES PROJETS EN LIEN AVEC LES VILLES JUMELLES

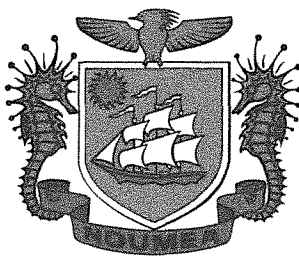
Budget annuel subvention de fonctionnement 2019 : 1.000.000 F
 Budget déjà attribué pour 2019 : 0 F
 Reliquat budget 2019 : 1.000.000 F
 Proposition d'attribution : 595.000 F
 Disponible après proposition : 405.000 F

NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2018	COMMENTAIRES	PROPOSITION
LYCEE POLYVALENT JULES GARNIER	Organisation d'un voyage pédagogique de 24 élèves de 1ère Bac Professionnel Maintenance Automobile et de 4 enseignants dans le cadre du projet d'immersion dans l'univers Australien du 28 juillet au 8 août 2019 à Gold Coast	200 000 F	6 893 208 F	Commune de Païta : 60 000 F Autres mairies : 100 000 F	sans objet	Favorable	170 000 F
LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER A. ESCOFFIER	Déplacement de 8 élèves de terminale Bac Pro Restauration dans le cadre d'une formation à Taupo en Nouvelle-Zélande du 6 mai au 7 juin 2019	200 000 F	1 346 000 F	Gouvernement : 300 000 F Province Sud : 100 000 F Province Nord : 100 000 F Province des Iles : 100 000 F	200 000 F	Favorable	170 000 F
COLLEGE JEAN MARIOTTI	Déplacement de 24 élèves de 5ème dans le cadre d'un échange scolaire avec une école à Taupo du 29 octobre au 8 novembre 2019	200 000 F	3 078 155 F	Etat/ Mac : 50 000 F Vice-Rectorat : 250 000 F Province Sud : 100 000 F	200 000 F	Favorable	170 000 F
LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER A. ESCOFFIER	Déplacement de 12 élèves de la section mention complémentaire Barman Barista dans le cadre d'une formation à Gold Coast du 31 octobre au 7 novembre 2019	100 000 F	1 910 000 F	Vice-Rectorat : 450 000 F Congrès : 300 000 F Province Sud : 200 000 F	100 000 F	Favorable	85 000 F
TOTAUX		700 000 F	13 227 363 F		500 000 F		595 000 F

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 26 février à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
DATE DE CONVOCATION	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
18.02.2019	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
19.02.2019	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Alexandre MACHFUL		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SENS
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 29	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
Nombre de votants	: 43	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Gaël YANNO
(14 procurations)		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Christophe OBLED	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Charles ERIC
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		M.	Christophe CHEVILLON	M.	Angélo PITO
		Mme	Christine BELLET	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant l'attribution de subventions à des établissements scolaires dont les projets sont en lien avec les villes jumelles pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 26 FEV. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

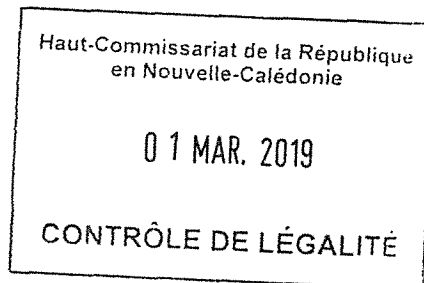
VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/07 du 6 février 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 14 février 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 595.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux établissements scolaires suivants :

LYCEE POLYVALENT JULES GARNIER (Déplacement de 24 élèves de 1 ^{ère} bac pro Maintenance automobile à Gold Coast)	170.000 F/CFP
LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER A.ESCOFFIER (Déplacement de 8 élèves de terminale bac pro restauration à Taupo)	170.000 F/CFP
COLLEGE JEAN MARIOTTI (Déplacement de 24 élèves de 5 ^{ème} à Taupo)	170.000 F/CFP
LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER A.ESCOFFIER (Déplacement de 12 élèves de la section mention complémentaire barman barista à Gold Coast)	85.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

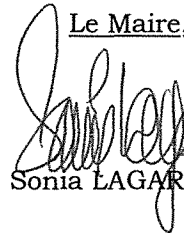
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 26 FEV. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 1 MARS 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.C.P.R. (S.A.V.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

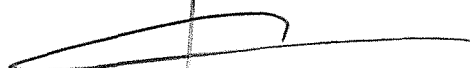
01 MAR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le - 1 MARS 2019
 au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
 et / ~~est~~ publié le - 4 MARS 2019
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances